

Préambule

Le GEM, Groupe d'Entraide Mutuelle, s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il représente un élément clé de l'ensemble des dispositifs visant à compenser le handicap et à favoriser l'inclusion sociale. Conçu comme un complément aux soins et aux aides sociales, le GEM constitue un outil essentiel pour l'insertion, la lutte contre l'isolement, et la prévention de l'exclusion sociale des individus en situation de grande vulnérabilité.

Ce lieu convivial, situé au cœur de la ville, offre aux adhérents la possibilité de participer à diverses activités en toute liberté. Ils se réunissent pour créer un espace d'entraide, organiser des activités et des sorties, prendre des responsabilités, et renforcer leur confiance en eux. Le GEM encourage également la création de liens avec l'environnement local en établissant des partenariats avec la municipalité, des associations, et les secteurs psychiatriques. Il est important de souligner que la fréquentation d'un GEM peut avoir des effets thérapeutiques significatifs, contribuant ainsi à la prévention de rechutes.

Un GEM fonctionne sous la forme d'une association composée de membres confrontés à des problématiques de santé similaires, les exposant à des situations de vulnérabilité et de fragilité. Cet espace permet aux participants de se soutenir mutuellement face aux défis de l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne, favorisant ainsi leur épanouissement au sein de la société.

Règlement intérieur

1. **Respect de soi** : Chacun est encouragé à maintenir une bonne hygiène corporelle, ce qui inclut le lavage régulier des mains. De plus, les membres doivent laver leurs couverts et leur tasse après utilisation. De même, il est important de débarrasser son espace de travail, tel que l'atelier de peinture, et ranger les jeux après utilisation. Le respect de soi-même contribue à un environnement propre et ordonné.
2. **Respect des autres** : Les membres de l'association doivent faire preuve de politesse, de bienveillance et d'écoute envers les autres participants. Ils sont encouragés à partager leurs expériences de manière positive. L'accent est mis sur la bienveillance du groupe, l'entraide et la résolution constructive des conflits pour que chacun se sente bien accueilli.
3. **Respect du cadre et de la sécurité** : Le respect du cadre de l'association est essentiel. Cela signifie respecter les limites et les règles établies par l'équipe de coordination, notamment en matière de sécurité. Cela garantit un environnement sûr pour tous.
4. **Respect des horaires** : Les membres sont tenus de respecter les horaires d'ouverture de l'association. Il est important de noter que pour les transports adaptés, il est recommandé de ne pas arriver avant l'heure d'ouverture pour éviter de trouver la porte close. De plus, il est conseillé de prévoir son retour au moins 30 minutes avant la fermeture du local pour anticiper d'éventuels retards des transports.

5. **Vie quotidienne du GEM** : Les participants sont encouragés à contribuer à la vie quotidienne de l'association. Cela implique de participer à la vaisselle et au ménage quotidiennement. Le lieu commun appartient à tous, et il est important que chacun vive en harmonie avec les autres.

6. **Respect de la pair-aidance et conseils** : L'entraide et l'écoute mutuelle sont encouragées à travers des moments conviviaux. Le GEM peut également conseiller et orienter les membres vers des structures de soin ou d'aide adaptées. Pour favoriser la pair-aidance en dehors des horaires d'ouverture et de travail des coordinateurs, deux numéros de téléphone sont mis à disposition. Ce numéro ne sert pas à passer des appels sortants, mais à accueillir les appels entrants pour offrir un soutien en dehors des heures de travail de l'équipe de coordination.

7. **Convivialité et participation active** : Pour renforcer la convivialité, chaque participant est encouragé à être acteur et à ne pas venir en spectateur. Il est recommandé que chaque participant puisse à tour de rôle apporter du café, des boissons, des confiseries ou des goûters en fonction de ses préférences, par roulement, afin que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui contribuent. Le GEM étant un lieu partagé, la participation de chacun est essentielle pour créer une atmosphère chaleureuse et conviviale.

8. **Être acteur de la vie du GEM** : Les membres sont invités à être actifs en participant à la vie de l'association en fonction de leur niveau d'autonomie. Cela peut inclure des actions telles que la collecte de denrées alimentaires, la recherche de partenariats, et la représentation de l'association lors de forums. Chacun est encouragé à contribuer à sa manière.

9. **Droit à l'image** : Les membres de l'équipe d'animation et de coordination peuvent diffuser des photos sur internet, mais il est conseillé que les adhérents aient un droit de regard sur les photos avant leur publication, afin d'éviter de communiquer sur des personnes qui ne le souhaitent pas. Les adhérents sont invités à manifester leur refus de figurer sur les photos de groupe en écrivant une lettre de refus de droit à l'image. Cette lettre de refus doit figurer sur le bulletin d'adhésion pour une meilleure communication.

10. **Sécurité des adhérents** : Il n'est pas recommandé de monter dans les véhicules des autres adhérents. Seuls les salariés ou bénévoles de l'association sont couverts par l'assurance pour le transport des adhérents. En cas de problème, la responsabilité incombe à la personne effectuant le transport, et non à la structure : GEM, car seules les personnes déclarées à l'assurance sont assurées. En cas de non respect, le GEM s'abstient d'intervenir.

Une fiche d'inscription dûment complétée par l'adhérent / son représentant, accompagnée de sa cotisation est valable pour l'année civile du 1 janvier au 31 décembre. L'équipe de coordination et d'animation valide par sa signature l'inscription en fonction du respect de ce présent règlement « contrat visiteur » pendant 3 mois (période d'essai).